



- **ARRETE** -

LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU :

Le Code de la Route
Le Code général des Collectivités Locales
Les lois et règlements en vigueur
L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

ARRETE :

ARTICLE 1 : En raison de travaux de forage de test géothermique, la circulation sera interdite par l'accès du parking près de la salle Pierre Paul Richer depuis la rue de Cambre vers la mairie et vice-versa à compter du 02 mai 2023 jusqu'au 05 mai 2023 inclus (et jusqu'à la fin des travaux).

ARTICLE 2 : Pendant cette même période, l'accès à l'ancien parc de jeux sera interdit.

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par **la Commune.**

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- S.D.I.S.
- M. le Commandant de Gendarmerie
- C.C.R.S.

St Ouen de Thouberville
le 17 avril 2023
Madame Le Maire

Sandrine MENNITI

